

PUBLICATION 2023 – *Règlement d'examen 2011*

Examen professionnel d'Assistante et d'Assistant de direction (Répétants)

1. **Règlement d'examen**

Le règlement d'examen du 20 juin 2011 est en vigueur.

2. **Dates et lieux**

Examens écrits

9 et 10 octobre 2023, Forum Fribourg

Examens oraux

12 et 13 octobre 2023, CPLN, Neuchâtel

3. **Inscription**

L'inscription se fait online sur <https://www.examen.ch/fr/DA> du **27 février au 28 avril 2023**.

Par leur inscription les candidates et candidats confirment avoir lu et accepté les conditions générales de cette publication.

4. **Documents pour l'inscription (nécessaire pour l'admission à l'examen, doivent être téléchargés online)**

- Une copie d'une pièce d'identité officielle
- Pour les personnes atteintes d'un handicap, si nécessaire, une demande de compensation des inégalités (lettre du médecin + lettre explicative du cas)

5. **Frais d'examen**

Taxe d'examen CHF 2'000.--

La facture sera envoyée au début du mois de juillet 2023 avec la confirmation d'admission à l'examen. Le délai de paiement est de 14 jours. L'admission sera définitive uniquement si la facture est payée dans les délais impartis et dans sa totalité. Si la taxe d'examen devait ne pas être réglée et par conséquent l'admission devenait caduque, les frais de désistement selon les conditions générales sont dus (date de réception du désistement).

6. **Désistement/retrait**

Tout retrait doit être communiqué par écrit au secrétariat d'examen.

Par désistement sont facturés :

Jusqu'au 30.06.2023 CHF 400.- de frais de dossier

Jusqu'au 28.07.2023 40% du montant de la facture

Jusqu'au 11.08.2023 60% du montant de la facture

Jusqu'au 01.09.2023 80% du montant de la facture

Dès le 02.09.2023 Totalité de la facture

Un désistement pour raison valable selon le ch. 4.22 du règlement d'examen peut être exclu des conditions ci-dessus.